

Les autorités nationales de régulation de l'audiovisuel manifestent leur volonté de cordonner leur action en matière de lutte contre la haine raciale

Réunis pour la première fois conjointement à Bruxelles, à l'initiative et sous la présidence de Viviane Reding, les présidents des autorités nationales de régulation de l'audiovisuel de vingt-cinq États membre, ainsi que de plusieurs pays candidats (Roumanie, Bulgarie, Croatie) et du Lichtenstein ont lancé le 17 mars une action pan européenne visant à combattre les incitations à la haine raciale dans les programmes audiovisuels en provenance soit de l'Union européenne, soit de pays tiers, tout en affirmant leur attachement aux principes de liberté des médias, de démocratie et de respect des droits de l'homme. Conformément au principe de subsidiarité, les États membres doivent veiller au respect des dispositions de la directive TSF. Ils sont responsables de toutes les chaînes relevant de leur compétence (principe du pays d'origine), y compris des chaînes de télévision de pays tiers qui utilisent une fréquence, la capacité d'un satellite ou une liaison montante placée sous leur contrôle. Les régulateurs ont donc accepté d'échanger des informations en vue d'assurer une application effective du droit communautaire et de déterminer l'État compétent, avec notamment la mise en œuvre d'une information immédiate et mutuelle ainsi qu'une étroite coopération.